

La mairie vous informe

En période de pandémie, la stratégie des autorités de santé est de limiter les contacts et la propagation du virus COVID-19.

Suite aux annonces du 16 mars du Président de la République, la Municipalité s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde. Cette édition spéciale est destinée à vous transmettre les principales mesures mises en place sur le territoire communal ainsi que les bonnes attitudes à adopter.

SERVICES ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Le personnel communal est tenu par les mesures de confinement et de protection des personnes à risque. Les agents et les élus mettent tout en œuvre pour vous informer et répondre aux urgences. Une cellule de crise est activée afin de s'adapter aux consignes du gouvernement. La continuité des services communaux est effectuée comme suit :

La mairie a fermé l'accueil au public depuis mardi midi. Un accueil téléphonique est assuré aux heures d'ouverture habituelles. 02 98 04 93 06 / accueil@landeda.fr

ÉTAT CIVIL : Fermé. Les interventions sont limitées aux cas d'urgence

URBANISME : Seuls les dossiers en cours sont traités.

SERVICE TECHNIQUE : Fermé. Les interventions sont limitées aux cas d'urgence.

MEDIATHEQUE : Fermée. Les emprunts effectués avant fermeture sont prolongés jusqu'à la réouverture.

ASTREINTE : une astreinte limitée aux situations d'urgence est assurée par 4 élus hors des heures d'accueil téléphonique de la mairie
07 81 67 55 60

ECOLE DES SPORTS : pas d'accueil.

UTILISATION OU LOCATION DE MATERIEL, SALLES COMMUNALES ET MINIBUS : Tous les bâtiments communaux sont fermés au public. Les locations ou prêts sont suspendus.
animations.landeda@gmail.com

OBJECTIF VACANCES : Nous ne sommes pas en mesure de confirmer, pour l'instant, la semaine d'activités des vacances de Pâques comme annoncé initialement. D'autres informations seront communiquées ultérieurement.

DECHETS ET DECHETERIES : Les déchèteries et aires de déchets verts sont fermées. **Les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés mais la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations**. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants. Aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène.

Autres services de la CCPA toutes les infos sur :
<https://www.pays-des-abers.fr>

Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation :**

- * Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- * Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- * Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- * Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- * Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Les deux documents nécessaires pour circuler sont à télécharger ou à reproduire sur papier libre:

- * **l'attestation individuelle, sur www.interieur.gouv.fr**
- * **l'attestation de l'employeur, www.interieur.gouv.fr**

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende allant de 38 à 135 euros. En cas de doute sur ces restrictions de déplacement, vous pouvez **consulter les questions / réponses sur www.gouvernement.fr**

Vous avez plus de 70 ans ou souffrez de maladies chroniques?

Limitez vos déplacements et contacts, une mesure valable pour tous et nécessaire pour les plus de 70 ans.

En France, les 50 ans et plus sont les personnes les plus susceptibles de contracter le virus COVID 19 sans distinction de genre ou prédisposition connue à ce jour. Toutefois, il est avéré depuis le début de l'épidémie que les personnes âgées de plus de 70 ans ont plus de risques de présenter une forme grave de la maladie.

C'est pourquoi il leur est demandé de réduire au maximum vos déplacements et contacts dans des lieux publics, vecteurs du virus. Ce confinement volontaire a pour objectif de préserver votre santé. Cette consigne s'applique à l'ensemble de la population mais est renforcée par le facteur « âge » ou pour les personnes atteintes d'une maladie chronique.

Les maladies chroniques et situations vecteurs d'aggravation

Il est recommandé aux personnes souffrant de l'une de ces maladies chroniques de prendre des précautions accrues car elles sont susceptibles de contracter le virus de manière plus virulente.

- * Les insuffisances respiratoires : asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive...
- * Les maladies cardio-vasculaires : insuffisance cardiaque, antécédents liés à des AVC ou des infarctus...
- * Le diabète
- * L'hypertension
- * Un cancer : un numéro vert a été mis en place par la Ligue contre le cancer : **0800 940 939**
- * Les immunodépressions liées à des traitements médicamenteux ou des pathologies types VIH, greffe...
- * L'obésité morbide (IMC supérieur à 40)
- * Les grossesses à partir du 3ème trimestre

Il est recommandé pour chaque personne concernée par une de ces pathologies de demander conseil à son médecin traitant.

Solidarités

La Municipalité fait appel au civisme des citoyens de Landéda pour éviter toute prise de risque et limiter la propagation du virus. Nous demandons à tous les habitants de s'assurer que dans leur voisinage proche, des personnes ne se retrouvent pas en difficulté (isolement, besoin de livraison de course, problème de santé, ...). Nous invitons les habitants à nous signaler ces personnes par téléphone au **02 98 04 93 06 ou par mail accueil@landeda.fr. Nous restons également à disposition des commerçants pour toute demande d'informations.**

ANNONCE - SUPERMARCHE UTILE

Suite aux mesures annoncées par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, vous pouvez faire appel au service de préparation et de livraison de courses à domicile.

Pour passer vos commandes:

Tous les jours par téléphone: **02-98-04-80-20** ou par mail: valerie.tanneau@systeme-u.fr

Livraison le jour même ou le lendemain selon l'activité. Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Horaires d'ouverture exceptionnels: LMMJVS: 8h-19h15 D: 8h30-12h30

PORTAGE DE REPAS

L'Association « Les Amitiés d'Armor » confirme que la livraison des repas aux personnes qui font appel au service se fera de manière habituelle.

BOUCHERIE DAVID LEON

La boucherie reste ouverte. Voici quelques règles à respecter:

- Pas plus de 2 personnes à la fois dans le magasin
 - Respectez la distance d'1 mètre entre chaque personne. Un marquage au sol sera mis en place.
 - Respectez les gestes barrières pour la santé de tous
 - Privilégiez le paiement par carte et le sans contact
 - Evitez de venir tous les jours nos produits se congèlent très bien.
 - Possibilité de livraison gratuite sur Landéda uniquement.
 - Passez commande par téléphone pour un minimum d'attente.
- Tél: 02 98 04 93 26

PAGE FACEBOOK : LE VIRUS DE LA SOLIDARITE A LANDEDA

Une page s'est spontanément créée pour apporter du soutien aux personnes qui en auraient besoin.

« Notre commune est riche de personnes solidaires... Alors dans ce contexte aidons-nous et veillons les uns sur les autres. Cette page va permettre de partager des initiatives, aider nos commerçants ... »

La Municipalité vous encourage aux actions solidaires tout en observant scrupuleusement les recommandations nationales afin d'éviter la propagation du virus.

En ce qui concerne l'enfance et la jeunesse

Depuis le lundi 16 mars toutes les structures accueillant des groupes de plus de 10 enfants ont fermé leurs portes . Cette directive nationale concerne les établissements scolaires de la maternelle à l'enseignement supérieur, les crèches, les accueils périscolaires et de loisirs avec et sans hébergement.

Ne sont pas concernées les assistantes maternelles et les maisons d'assistantes maternelles (MAM) accueillants 8 à 10 enfants.

Gardez vos enfants à la maison

En tant que salarié et si votre cadre d'emploi le permet, vous pouvez demander à télétravailler.

Dans d'autres cas, le télétravail n'étant pas possible, vous pouvez demander à bénéficier d'un arrêt maladie à votre employeur qui devra remplir le formulaire sur le téléservice <https://declare.ameli.fr/>.

Cet arrêt maladie est fractionnable entre les parents du ou des enfants concernés.

La continuité pédagogique à la maison

Chaque établissement scolaire communique aux parents les démarches à suivre pour assurer la continuité des enseignements pendant la période de confinement.

Les parents du milieu médical sans mode de garde

Vous êtes **aide soignant, assistant dentaire, auxiliaire de puériculture, AMP, infirmier, puéricultrice, sage-femme, médecin, interne en médecine, vétérinaire, chirurgien dentiste, pharmacien** et vous ne disposez pas de mode de garde, l'école de votre enfant, de la maternelle au collège doit proposer un mode de garde. La fourniture de repas n'est pas assurée.

Faites vous connaître auprès de l'établissement scolaire.

La situation est en cours d'évolution, nous vous communiquerons les décisions des ministères de la santé, de l'intérieur et de l'éducation nationale au fur et à mesure.

Ecole Joseph Signor, Landéda: 02 98 04 93 43

Ecole Notre Dame des Anges, Landéda: 02 98 04 93 02

Les objectifs de telles dispositions

Les mesures prises par le gouvernement ont pour objectif de limiter la propagation du virus :

- Les enfants selon les scientifiques sont, apparemment, ceux qui propagent le plus rapidement le virus, même s'ils n'ont parfois pas de symptômes et ne semblent pas souffrir de formes aiguës de la maladie.
- Fermer les écoles réduit les échanges entre adultes car les parents obligés de rester à la maison évitent, par ricochet, les nombreux contacts avec leurs collègues. **Il n'est donc pas recommandé de s'organiser entre voisins ou de faire appel à la famille pour les gardes d'enfants.**
- La fermeture des écoles doit donc être accompagnée de mesures pour éviter le regroupement des élèves hors des classes. **Les parents doivent s'assurer que les consignes sont respectées par les enfants et adolescents qui doivent rester chez eux.**

Coronavirus (COVID-19)

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés respiratoires,
au retour de Chine ou d'une zone où circule
activement le virus, composez le 15.



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

**LES
INFORMATIONS
UTILLES**



0 800 130 000

(appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main,
évituez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

-1m



• Face à face pendant
au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre

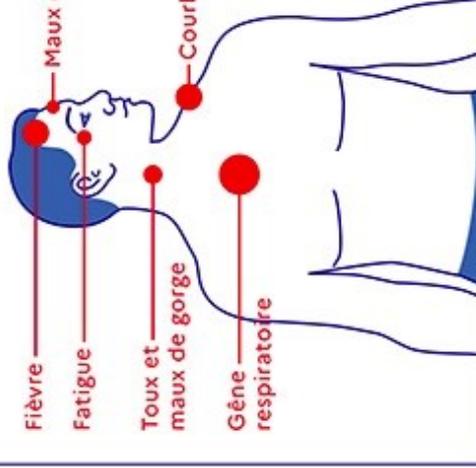
Fatigue

Toux et
maux de gorge

Gêne
respiratoire

Maux de tête

Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ **Objectif**

Freiner l'introduction du virus



STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

→ **Objectif**

Limitier la propagation du virus



STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ **Objectif**

Limitier les conséquences de la
circulation du virus



STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale